

Question et réponse écrite n° : 0077 - Législature : 53

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
Sous-département Emploi et Égalité des chances
Titre Le "burn out". - L'étude réalisée par la Confédération nationale des cadres (QO 411).
Date de dépôt 28/10/2010

Réponse

Le problème du burn out continue à faire l'objet de toute mon attention. Il s'agit, comme vous le soulignez d'un problème important mais également d'un problème complexe. Depuis 2009, mon administration (la Direction générale Humanisation du travail) en charge de l'information du public en matière de bien-être au travail, s'est attachée à mener à bien un projet de recherche pour établir les bases scientifiques de la campagne de sensibilisation en préparation. Ce projet de recherche, qui a été mené par un consortium multidisciplinaire composé des professeurs Isabelle Hansez et Philippe Mairiaux de l'Université de Liège, du professeur Pierre Firket du Cites Prévert et du professeur Lutgart Braeckman de l'Université de Gand et dont nous attendons les résultats définitifs pour le début du mois de novembre, comportait deux objectifs: 1. établir une revue de la littérature scientifique sur le thème du burn out; 2. mesurer l'ampleur du phénomène dans la population active belge. La revue de la littérature doit porter sur la définition du burn out, sur les causes et les manifestations de ce phénomène et sur les outils utilisés pour le mesurer. Elle doit également tenter de distinguer le burn out d'autres phénomènes proches comme le stress, le workaholisme, la dépression, la fatigue chronique et la fibromyalgie. Elle doit enfin faire un état des lieux des possibilités de prévention et de traitement du burn out. Le deuxième objectif du projet porte sur la mesure de l'ampleur du phénomène du burn out dans la population active belge. Il s'agit d'une étude de prévalence ayant pour objectif de mettre en évidence le nombre de travailleurs au sein de la population belge jugés par un médecin comme souffrant de burn out durant une période définie. L'étude a pris en compte non seulement les cas de burn out ou syndrome d'épuisement professionnel mais également les cas de patients qui présentent selon le médecin, un mal être au travail susceptible d'évoluer vers cet état. Dès que les résultats définitifs de la recherche me seront parvenus, ils seront mis à la disposition du public sur le site de mon département www.emploi.belgique.be et mon administration s'attachera à les étudier pour en constituer les bases de la campagne de sensibilisation projetée. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que ces actions en matière de burn out ne doivent pas être considérées isolément mais doivent être situées dans l'ensemble de la politique que je mène en matière de prévention des risques pour la santé (mentale) des travailleurs liés à leur travail, politique qui est

décrite dans la stratégie nationale santé-sécurité au travail 2008-2012. On y trouve également tout ce qui concerne la prévention de la violence, du harcèlement moral et sexuel, du stress et du suicide lié au travail. Des campagnes d'information sont menées en permanence sur ces thèmes, les sessions d'information organisées dans le cadre de ces campagnes sont annoncées régulièrement sur le website de mon département et en particulier sur le site www.respectautravail.be qui offre également une panoplie de documents, d'outils de diagnostic et d'intervention et de brochures d'information sur ces thèmes qui sont mis à la disposition des acteurs des entreprises: employeurs, travailleurs et leurs représentants, conseillers en prévention, etc.